Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Acompte aux associations concernées et au CCAS en attente du versement de l'acompte du contrat Enfance-Jeunesse

Madame, Monsieur,

La ville de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne pour s'engager dans un nouveau contrat Enfance-Jeunesse qui maintient les actions antérieures des contrats Enfance et Temps Libre et permette le développement d'actions nouvelles.

Dans l'attente de la signature du nouveau contrat qui devra intervenir avant la fin de l'année 2009 et permettra le premier versement de la participation de la CAF et de la MSA, la ville de Châtellerault souhaite, pour ne pas mettre en difficulté le CCAS et les associations concernées par les actions du contrat, verser un acompte qui sera complété avant la fin de l'année par la part ville à ce contrat.

* * * * *

VU la signature du premier Contrat Enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Ville de Châtellerault le 9 septembre 1989 modifiée,

VU la signature du Contrat Enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, la Mutualité Sociale Agricole de la vienne et la Ville de Châtellerault le 19 décembre 2005,

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 et notamment son article 3 relatif à la possibilité des CCAS de créer et de gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social,

VU la délibération n°23 du 31 mars 2004, relative au Contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales,

VU le Contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales le 30 juin 2006,

VU la lettre circulaire de la CNAF du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance Jeunesse,

VU la délibération n° 17 du conseil municipal du 22 octobre, sollicitant la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne a pris l'engagement dans la Commission d'Action Sociale du 30 septembre 2009 de

verser un acompte de 1 008 860,40 euros représentant 70% du financement dû au titre des actions menées en 2009 et réparti entre les services municipaux, le CCAS et diverses associations.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser un acompte de 807 600 € représentant une partie de la subvention versée par la CAF qui sera complétée avant la fin de l'année par la part ville :

- **Centre Communal d'Action Sociale** **530 000 euros**
  selon le détail suivant :
  - Coordination 64 500 €
  - Capucine 105 500 €
  - Coccinelle 153 600 €
  - Les loupiots 175 500 €
  - Micro-crèche 7 400 €
  - Relais Assistantes Maternelles 23 500 €

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/2130 à la sous-fonction correspondante.

- **Maison Pour Tous** 29 500 €
- **Centre Social d'Ozon** 115 500 €
- **Centre Social des Minimes** 47 400 €
- **MJC des Renardières** 64 800 €
- **CSAD gymnastique** 400 €
- **CRAC** 1 300 €
- **SOC** 800 €
- **SNC** 400 €
- **Les Francas** 5 300 €
- **Caus'ette** 400 €
- **ADSEA** 4 000 €
- **MJC les 400 Coups** 3 600 €
- **Théâtre Association ACCORD** 4 200 €

TOTAL ASSOCIATIONS **277 600 euros**

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/2310, aux sous fonctions correspondantes.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 29 octobre 2009
Publié en mairie le 2 novembre 2009

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault